RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **DÉPARTEMENT DE L'YONNE**

ELECTIONS LÉGISLATIVES DU 23 NOVEMBRE 1958

Circonscription d'Auxerre

Centre National des Indépendants et des Paysans

Electrices, Electeurs,

Vous m'avez sans cesse accordé votre confiance depuis 1945 et je vous exprime toute ma reconnaissance. J'ai l'honneur de me présenter à nouveau à vos suffrages ayant le sentiment de n'avoir pas démérité dans l'exercice de mes mandats.

Vous me connaissez et êtes témoin de mes activités tant comme maire d'Auxerre dont j'assume les fonctions depuis quinze années, ainsi que celles de conseiller général depuis 1945, et président de l'assemblée départementale depuis 1948, sans cesse réélu à ce poste par la confiance de mes collègues.

Comme tout candidat, je dois vous exposer mon programme, mais c'est avant tout sur mon action passée, la plus sure garantie de mon activité future éventuelle, que votre jugement est appelé à se prononcer.

LA REPUBLIQUE

Le régime républicain est le seul qui convienne à notre pays. Les Français doivent s'employer à le défendre pour rester dignes de ceux qui ont lutté en instituant LA REPUBLIQUE, dont la devise : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ doit rester la règle absolue pour le régime et pour tous les citoyens.

LA CONSTITUTION

Celle de 1946 contre laquelle j'ai voté, ainsi que les électeurs de notre département, est abolie. Elle porte, pour une large part, la responsabilité de la dégradation des institutions parlementaires.

Lors du référendum du 20 septembre, j'ai voté pour la nouvelle Constitution, capable d'assurer

au pays, la LIBERTÉ,

à l'Etat, l'AUTORITÉ,

à la nation, les plus larges perspectives de progrès, de richesse et de paix.

FINANCES

Des finances saines et une stabilité rigoureuse de la monnaie conditionnent l'avenir du pays et de tous les citoyens.

La stabilité monétaire engendre l'expansion économique et permet la reconstitution de l'épargne qui facilite les investissements dans l'industrie et assure au Trésor le financement des dépenses publiques.

L'inflation, génératrice de déséquilibre économique est le pire des impôts qui frappe aveuglément les classes de la nation et d'abord les faibles, les vieillards et les retraités.

Tout nouvel appel à la fiscalité ne ferait que précipiter l'inflation.

C'est pourquoi le chef du gouvernement actuel a fait appel, dès son investiture, au président PINAY, lui témoignant ainsi toute sa confiance, pour le redressement de la situation financière.

J'ai eu personnellement, en 1952, l'honneur d'être le collaborateur direct du président PINAY, en qualité de ministre du Budget et, avec des économies possibles, réalisées sans accroissement, la politique financière instaurée à cette époque, a permis :

— L'arrêt de la hausse des prix ;

— Le raffermissement du franc ;

— La reconstitution de l'épargne et des réserves de devises ;

— L'expansion économique.

Par contre, depuis 1956, le montant des dépenses publiques s'est accru considérablement, puisque de 3.500 milliards en 1952 et 1953, il atteint en 1958, 5.550 milliards, et il risque, si l'on n'y met pas bon ordre, d'être encore plus élevé en 1959.

Des impôts et taxes de toute nature ont été créés ou augmentés, pour une somme de 932 milliards et des avances officielles ou indirectes de la Banque de France, pour une somme équivalente

L'aggravation de la fiscalité pèse lourdement sur le budget des particuliers et des entreprises dont l'activité laisse actuellement apparaître un certain ralentissement.

L'oppression fiscale décourage la production et stérilise l'effort. Une réforme s'avère de plus en plus nécessaire pour une répartition plus juste des impôts, en exonérant les revenus modestes.

Par une modification du recouvrement des taxes indirectes, dont la recette est importante pour le Trésor, il serait possible de décharger les échelons commerciaux de la tâche bien lourde et compliquée qui leur est actuellement demandée comme collecteurs d'impôts.

POLITIQUE SOCIALE

— Respect de la liberté du travail et des libertés syndicales ;

— Accession du plus grand nombre à la propriété ;

— Politique du logement activement poussée (et

les réalisations effectuées à Auxerre même, au cours des dernières années, suffisent à démontrer que ce problème vital n'est pas insoluble).

L'amélioration du pouvoir d'achat est conditionnée avant tout par la stabilité monétaire, car les prix stables permettent seuls une revalorisation réelle.

La SÉCURITÉ SOCIALE qui protège l'individu contre la maladie, doit être étendue à toutes les catégoriees de citoyens dans un Pays qui s'honore d'avoir cette organisation sociale, mais qui doit profiter à l'ensemble de la Nation.

Le système de retraites, soit dans le cadre de la Sécurité Sociale, soit dans le cadre des Retraites Vieillesse édicté par la loi de 1948, doit permettre aux Victimes de l'âge de bénéficier d'un niveau de vie décent. Les vieillards retraités de toutes catégories sont donc les premiers intéressés à la stabilité monétaire pour éviter la hausse du coût de la vie qui consomme inévitablement les avantages accordés.

POLITIQUE AGRICOLE

La seule politique agricole digne de ce nom est désormais celle qui, tout en développant encore l'équipement collectif, orientera le principal de ses efforts vers la modernisation et la rentabilité des exploitations familiales.

Pour les Indépendants, l'exploitation familiale n'a tant de prix que parce qu'elle est l'assise la plus solide de l'agriculture et un facteur fondamental d'équilibre pour la société française.

La France est un pays de petites exploitations agricoles — 72 % ont moins de 10 hectares, 25 % de 10 à 50 hectares, soit au toal, 97 % de petites ou moyennes exploitations.

10 millions de personnes vivent directement de l'Agriculture, et en ajoutant les professions connexes, on constate que 33 % de la population est liée à son sort, soit une personne sur trois.

On parviendra à la modernisation de l'exploitation familiale par des mesures économiques, techniques et des garanties sociales. Ce problème si ample ne permet pas d'être traité abondamment sur ce tract limité légalement, mais dans les grandes lignes, il se présente ainsi :

Mesures économiques : Etude des possibilités locales de production et des débouchés permanents sur les marchés.

Mesures techniques : Résoudre le problème de l'équipement individuel par un mécanisme souple de financement, afin de permettre l'auto-équipement de plus en plus rapide des exploitations.

Mesures sociales : Mette fin à l'insécurité économique en étendant à l'agriculture le bénéfice de toutes les lois sociales et des services publics, et en assurant la protection contre les conséquences découlant des calamités par un système de garantie efficace. Les lois indexées ont été votées (les auteurs en sont des Indépendants et Paysans : LABORBE, LAURENS, PAQUET, etc.). Elles doivent être scrupuleusement respectées.

L'Agriculteur doit être considéré comme un Français à part entière.

Sur le plan départemental, les efforts les plus soutenus doivent être continués par le Conseil Général pour l'amélioration des chemins, le développement des adductions d'eau, etc., qui concourrent également à la lutte contre la désertion des campagnes.

ENSEIGNEMENT

Respect absolu de la liberté pour mettre fin à des luttes scolaires périmées.

Une solide formation civique et morale de la jeunesse française.

Le développement d'un enseignement technique moderne dont le pays a tant besoin pour faire face à ses tâches nationales et également lors de son entrée dans le Marché commun.

ALGÉRIE FRANÇAISE

Il va sans dire que je désire de toutes mes forces la cessation rapide des hostilités. La France a suffisamment démontré dans le passé, combien, par tout ce qu'elle a édifié et dans tous les domaines, elle désirait que son entente avec la population musulmane soit étroite.

Nous n'avons pas le droit d'abandonner les populations de l'Algérie de souche musulmane et française qui doivent bénéficier comme dans la Métropole, du Progrès social, de l'instruction, de la formation professionnelle et de la vie économique nationale.

Notre départ aurait pour conséquence certaine de les livrer à la misère ou aux représailles d'un Etat Algérien soi-disant indépendant.

EXPANSION ÉCONOMIQUE

Le département de l'Yonne avait en 1852, une population de 385.000 habitants. Les recensements de 1946 et de 1954 révèlent que la population n'en compte plus que 266.000. Il en résulte donc qu'en un siècle, notre département a perdu un tiers de sa population.

Des mesures rapides et appropriées doivent être prises pour que toutes les régions du département de l'Yonne conservent d'abord leur population active, en lui permettant ainsi son plein emploi à des rémunérations de travail convenables, dans toutes les professions.

De plus, pour faire face à l'accroissement de la population consécutif à la forte natalité, il importe que des activités industrielles soient créées ou décentralisées, et cela non seulement dans les centres importants (comme à AUXERRE, où cela est en cours), mais aussi dans le plus grand nombre d'agglomérations afin de fixer sur notre terroir, les originaires du département, plutôt que de les laisser quitter une région qui ne cesserait de s'appauvrir, comme elle l'a fait depuis 1852.

ELECTRICES, ELECTEURS

Le 23 novembre, vous avez donc à choisir un homme pour vous représenter.

Vous devez apprécier celui qui aura cet honneur, d'après ses qualités, son dévouement à la cause publique et son comportement dans les différentes activités de son existence.

Je me présente à vous, persuadé que je n'ai pas démérité de cette confiance que vous n'avez cessé de me témoigner depuis 1945.

La loi faisant obligation de désigner un remplaçant éventuel, je ne pouvais mieux choisir qu'en vous proposant un homme de chez nous, Agriculteur, dont les conseils précieux me seront utiles si vous m'accordez votre confiance :

Charles-Albert HOUETTE
Maire de BLÉNEAU
Vice-Président du Conseil Général

JEAN MOREAU

Maire d'AUXERRE
Président du Conseil Général de l'Yonne
Député sortant

Vu : Le Candidat.


IMP. L'YONNE RÉPUBLICAINE AUXERRE